

Du Pringt-quatze septembre mil huit cent quatre-vingt-un, à huit heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Dominique, Louis, Sourday*

Agé de *Pringt-trois* ans, né à *La Crau* département
 de *Var* le *Sept* du mois de *Novembre* mil
 huit cent cinquante-huit profession de *Cultivateur* domicilié à
La Gard département de *Var* fils majeur de
Josph, Marie, Hyacinthe domiciliés à *Saint-Maxime* département
 de *Var* profession de *Cultivateur* domicilié
 à *La Gard* département de *Var* et de
Pauline, Théophile, Olivier née à *La Gard* département
 de *Var*, son épouse domiciliée à *La Gard (Var)* le père et la
 mère se présents et consentants d'une part.

Et de *Françoise, Pauline, Thérès, Simon*

Agée de *Pringt-uy* ans, née à *La Gard* département
 de *Var* le *Quatre* du mois de *Mars*
 mil huit cent soixante profession de *Couvreur* domiciliée
 à *La Gard* département de *Var* fille majeure
 de *Josph, Marie, Simon* né à *La Gard* département
 de *Var* profession de *Propriétaire* domicilié
 à *La Gard* département de *Var* et de
Thérès, Marguerite, Justine nées à *La Gard*
 département de *Var*, son épouse domiciliée à *La Gard (Var)* la mère
 se présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous
 sans opposition, les dimanches quatre et onze septembre
 mil huit cent quatre-vingt-un, demeurés officieux pendant
 le délai voulu par la loi;

2° Sur l'acte de naissance du futur époux

3° Sur l'acte de naissance de la future épouse

4° Sur l'acte de décès du père de la future épouse

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les
 droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait
 le contrat de mariage, à la date du _____ du mois de _____

mil huit cent _____ par devant Me _____
 notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Françoise, Pauline, Thérès*
Simon et l'autre *Dominique, Louis, Sourday*

Le tout en présence de *Marsel, Léon*
 domicilié à *La Gard* département de *Var* Agé
 de *Pringt-Cinq* ans, profession de *Cultivateur* beau-frère du futur

De *Jourdan, Joseph* département de *Var* Agé
 de *Quarant* ans, profession de *Cultivateur*, cousin germain du futur

De *Simon, Léon, Marcus* département de *Var* Agé
 de *Pringt-un* ans, profession de *Industriel* frère de la future.

Et de *Baudouin, Joseph* département de *Var* Agé
 de *Pringt-Quatre* ans, profession de *Couvreur à l'arsenal*, cousin germain du futur.

Après quoi, *Moi, Eugène, Blanc*, Maire de la
 Communauté de *La Gard*.

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur,
 la future, les quatre témoins et la mère de la future; les
 père et mère du futur ont déclaré ne se savoir de ce faire
 par nous requis.

X Approuvant dix sept mots ravis Nuls

Jurieu Dominique
Marsel Léon *Simon Pauline*
Simon Jourdan
Baudouin *Thérès Simon*
Eugène